République Française

Département AUBE

**Commune de Chappes**

|  |
| --- |
| Compte rendu de séance  Séance du 5 Novembre 2015 |

L’an 2015 et le 5 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de

SERRA Jean-Pierre Maire

**Présents**: M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LAFILLE Isabelle, LEBON Carole, ODILLE Claudie, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, NOBLE Gérald, TREMBLOT DE LA CROIX Victor, VIARDET Joël

**Secrétaire de séance** : VIARDET Joël

**1) Location de la maison communale :**

La maison communale place Camille Bruy va être louée suite au départ des anciens locataires, à cet effet l'état des lieux se fera le samedi 12 décembre 2015 par JP SERRA, S BOZANI, G NOBLE et I LAFILLE.

**2) Baux de Terres :**

Mme Hélène GRIGIS épouse PETIT :

Le Maire rappelle que la commune à signer un bail administratif avec Mme GRIGIS épouse PETIT Hélène pour la location d'une parcelle de terre cadastrée ZB 41 d'une superficie de 1ha sur le territoire de Virey-Sous-Bar.

Ce bail arrivé à échéance a été reconduit à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de neuf années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la reconduction du bail administratif avec Mme GRIGIS épouse PETIT Hélène

Pour une durée de 9 ans, soit du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2024 aux mêmes conditions.

Mr Patrice BALCAEN :

Le Maire rappelle que la commune à signer un bail administratif avec Mr BALCAEN Patrice pour la location de parcelles de terre cadastrées B 685 et B 686 d'une superficie totale de 42a27ca sur le territoire de Chappes

Ce bail arrive à échéance le 31 décembre 2015 et sera reconduit à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de neuf années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la reconduction du bail administratif avec Mr BALCAEN Patrice

Pour une durée de 9 ans, soit du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2025 aux mêmes conditions.

**3) Choix du Cabinet de contrôle pour les travaux du chalet :**

Afin d'assurer les contrôles techniques et de sécurité concernant les travaux du hangar atelier et suite à plusieurs propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société SOCOTEC pour un total TTC de 4176 € pour contrôle techniques et SPS et autorise le Maire à signer tous document se rapportant à ce dossier.

**4) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Barséquanais  avec l’Adjonction « création et gestion d’une offre de tourisme:**

Mr le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la CCB n° 31/2015 en date du 30 septembre 2015 portant modification statutaire de la Cb : « gestion des offices de Tourisme de Bar-sur-Seine et de Mussy-sur-Seine, dans le cadre de ses compétences obligatoires et plus particulièrement de ses « actions de développement économique intéressant l’ensemble de la communauté »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

* ACCEPTE la modification des statuts de la CCB concernant la compétence « création et gestion des offices de tourismes »
* AUTORISE, Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**5) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Suite à la loi NOTRÉ du 7 Août 2015 portant sur nouvelle organisation territoriale de la République, le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau schéma des intercommunalités reçu par Madame La Préfète et invite le Conseil à se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote

* 1 contre
* 7abstentions
* 3 pour

**6) Fêtes de Noël :**

Le sapin de Noël décorant la place sera coupé le 30 novembre.

Un concert sera donné le 6 décembre à l’Église de Chappes, l’organisation du Téléthon prévoit une course et une randonnée nocturne le 4 décembre au soir.

Une soirée de noël est prévue le 19 décembre au lavoir de Chappes.

Concernant les décorations de Noel il est prévu de demander la participation du périscolaire.

**7) Élagage de la « Voix au Vache »**

Des lots seront constitués et donnés aux affouagistes dans le cadre des affouages 2015/2016.

**8) Affouages :**

Il sera proposé 12 lots d’affouages au prix de 7 € le m3

**9) Tenue du bureau de vote pour les élections du 6 et 13 décembre prochain**

Afin d’assurer la tenue du bureau de vote pour les élections du 6 et 13 décembre, est prévu le planning suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 08-10 h | NOBLE Gérald | JOBSON Myriam |
| 10-12 h | BOLZANI Christian | BOLZANI Sébastien |
| 12-14 h | DUNY Olivier | ODILLE Claudie |
| 14-16 h | VIARDET Joël | TREMBLOT DE LA CROIX Victor |
| 16-18 h | SERRA Jean-Pierre | LAFILLE Isabelle |

**10) Le Petit Loup :**

En plus des publications habituelles il conviendra d’insérer un article sur :

* GRT Gaz
* Chalet
* Fête médiévale
* Recensement de la population

**11) Convention d’archivage électronique avec les archives départementales de l’Aube :**

Les collectivités territoriales produisent de nombreux documents numériques (délibérations, dossiers de consultation des entreprises, flux PES….), dont elles doivent assurer, sous couvert du contrôle scientifique et technique assuré par le directeur des Archives et du patrimoine de l’Aube.

A cet effet le Conseil Départemental via les Archives départementales de l’Aube proposent son service d’archivage électronique, Xsacha et offrent ainsi la possibilité aux communes de déposer les documents électroniques crées par ces dernière dans cette application d’archivage.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

* DÉCIDE l’adhésion de la commune à Xsacha
* AUTORISE Le Maire à signer la convention avec le Département par le biais des Archives Départementale de l’Aube.

**12) Situation financière de l’association ARLEQUIN :**

Le Maire donne lecture de la situation financière de l’association Arlequin à savoir :

* Indemnité de fin de contrat de 4 500 €
* Impayés de 1500 €

Ce qui met en péril la continuité de ce service aux parents d’élèves. La commune envisage d’augmenter sa subvention pour 2016, afin d’aider cette association.

**13) Communications diverses :**

1. Le rendez-vous du 11 novembre est fixé à 11h30 au cimetière et à 12 heures au monument
2. L’école de Chappes envisage de planter un arbre, pour marquer son action sur le réchauffement climatique
3. Le Maire informe le Conseil Municipal que suites aux demandes de subvention concernant la construction du Chalet à ce jour la commune à reçue confirmation des subventions suivantes pour un total de 116 395 € TTC

* 10 000 € du Sénateur François BAROIN
* 69 450 € du Conseil Départemental de l’Aube
* 6 945 € de la CAF de l’Aube
* 30 000 € de l’AEPA

1. La commune avait sollicité l’aide financière du département concernant les travaux de voirie de la rue de la bécassière et de la rue du haut, notre dossier a reçu un avis défavorable.
2. Le Maire donne lecture du dossier en cours de la passe à canoé
3. Le Maire donne lecture d’un courrier de TDF qui est actuellement locataire de la parcelle ZB 35 demandant l’acquisition de ladite parcelle.
4. Le Maire donne lecture d’un courrier de Madame Marion QUARTIER, président de la Communauté de Communes du Barséquanais l’informant de sa candidature aux élections régionales.
5. Les goûters reprennent à compter du 18 novembre et sont organisé de la façon suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Novembre | TREMBLOT DE LA CROIX Victor | ROUILLOT Pascale |
| Décembre | JOBSON Myriam | BOLZANI Isabelle |
| Janvier | ODILLE Claudie | VIARDET Joël |
| Février | LAFILLE Isabelle | BOLZANI Sébastien |
| Mars | NOBLE Gérald | DAMERON François |
| Avril | DUNY Olivier | LEBON Carole |
| Mai | SERRA Jean-Pierre | FRANCOIS Nathalie |

**Décision modificative du Budget :**

Le Maire expose que pour terminer de payer les échéances de prêts jusqu'à la fin de l'année il convient de faire la décision modificative suivante :

Pour les Intérêts : Chapitre 011

- 2000 du compte 6411

+ 2000 au compte 66111

Pour le Capital : Chapitre 16

- 1150 du compte 2158

+1150 au 1641

Séance levé à 21 heures 40.

En mairie, le 10/11/2015

Le Maire

Jean-Pierre SERRA